



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC SEPT-ÎLES INC.
3309, Chemin du lac Sept-Îles
Saint-Raymond, QC G3L 2S3

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Tenue au Club nautique de l'APLSI
DIMANCHE, 8 AOÛT 2021,

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président de l'APLSI, monsieur Serge Thibeault, déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 9h40 puisque au moins 32 membres ont signé le registre des présences, ce qui dépasse le quorum prévu aux règlements de l'APLSI.

Il indique aussi que la tenue de l'assemblée générale 2020 n'a pas pu avoir lieu comme prévu faisant suite aux règles de la santé publique au sujet de l'épidémie de Covid-19. Toutefois, on peut retrouver tous les documents afférents à cette année d'opération sur le site Internet de l'APLSI

2- NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Patrice Mathieu, secondé par Georges-Émile Paradis, l'assemblée désigne Serge Thibeault à titre de président d'assemblée et André Martin à titre de secrétaire. **Résolu à l'unanimité.**

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente assemblée a été distribué aux membres. Il est proposé par Karine Goulet, secondée par Jacques Proulx, de l'adopter sans modification. **Résolu à l'unanimité**

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 11 AOÛT 2019

Comme le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle peut être consulté sur le site Internet et qu'il a été reproduit dans L'Alouette 2020, il est proposé par Pierre Gourdeau, secondé par Marcel Paré, de l'adopter sans modification. **Résolu à l'unanimité**

5- RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT (préparé par Serge Thibeault)

Le président Serge Thibeault indique tout d'abord, qu'à cause de la pandémie, la majorité des activités prévues en 2020 n'ont pu être tenues. Toutefois, le bureau de direction n'est pas demeuré inactif. Voici un résumé des principaux faits saillants.

Comme il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2020, laquelle devait se tenir le 9 août, nous avons mis le *Rapport du bureau de direction 2020* sur le site de l'APLSI sous l'onglet Organisation/Assemblée générale. Dans ce rapport, on peut y lire toutes les informations habituellement traitées lors de cette rencontre et y constater l'évolution des différents dossiers qui peuvent vous préoccuper. De façon tout aussi exceptionnelle, le mandat des membres du bureau de direction dont les postes venaient en élection, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

Cette année comme depuis quelques années, les responsables des comités ont, dans les pages qui suivent, fait état de l'évolution de leurs dossiers respectifs (période d'août 2020 à juillet 2021) et des actions prévues pour le futur.

Les objectifs du Bureau de direction étaient les suivants pour l'année 2020-2021 :

- Transmettre aux plus jeunes directeurs le plaisir de travailler au sein du bureau de direction;
- Assurer la relève dans les comités et recruter des membres qui peuvent apporter une expertise utile à l'APLSI ;
- Poursuivre notre plan d'action environnemental;
- Terminer les travaux relatifs à la rénovation du Club nautique;
- Maintenir la qualité de notre gestion.

Le Bureau de direction s'est réuni à 7 reprises lors des 12 derniers mois.

Lors de nos premières réunions, nous avons travaillé sur le document *Budget projeté et dépenses diverses de l'APLSI en 2021*, pour nous permettre de faire les choix judicieux de dépenses.

Nous avons aussi mis en place l'année précédente *un fonds de prévoyance*. Cette pratique forte utile et de plus en plus répandue, ou si ce n'est obligatoire, était rendue nécessaire dans le contexte du vieillissement de nos installations. Jacques Proulx aura certainement plus de facilité que moi à vous en expliquer tous les avantages lors de sa présentation des états financiers.

Cette année nous avons mis à jour notre planification stratégique. Cet exercice, qui doit se faire à tous les 5 ans, a requis une énergie importante de la part des directeurs. Nous sommes fiers de vous présenter ce document, disponible sur le site web de l'APLSI (Onglet Organisation/Assemblée générale). Vos commentaires sont les bienvenus avant l'approbation finale.

Les rencontres avec la Ville

Plusieurs rencontres ont été tenues avec les élus municipaux. Une première rencontre de deux membres de l'exécutif de l'APLSI avec la Ville a eu lieu en octobre dernier pour connaître le montant d'aide financière qui serait accordé à l'Association. La Ville s'est montrée ouverte pour la partie environnement et activités. D'autres rencontres par l'intermédiaire du comité conjoint ont eu lieu pour discuter de plusieurs sujets qui seront abordés par Pierre Gourdeau dans la section Environnement.

De plus, les sujets suivants ont été discutés :

- Facture de taxes
- Parc sur le site de l'ancienne chapelle (un montant de 40 000 \$ a été préapprouvé)
- Réintroduction de l'anguille d'Amérique
- Zone protégée de la baie Vachon
- Patrouille nautique

En terminant, j'aimerais juste mentionner que cette année pas comme les autres, dû à la COVID- 19, nous a demandé beaucoup d'énergie, car nous nagions constamment dans l'incertitude. Imaginez les questions, l'envoi des cotisations aux membres, la tenue de nos réunions via les nombreuses plateformes qui s'offraient à nous (Zoom, Facetime, Messenger, etc.) et l'apprentissage de ces nouvelles façons de faire, jeunes et moins jeunes. Ensuite, ce fut au tour de l'ouverture de la barrière à bateau, le travail de planification de cette situation qui changeait de jour en jour, les activités, les 5 à 7, la parade, les feux d'artifice et j'en passe. Donc, vous comprendrez que bien que quelques dossiers de l'automne dernier soient toujours sur la glace, on doit dire chapeau à nos directeurs.

RAPPORT DES FINANCES (préparé par Georges-Émile Paradis)

Monsieur Paradis souligne que, malgré la pandémie, la situation des finances de l'APLSI est bonne grâce aux bénévoles qui travaillent très fort pour le bien de l'APLSI mais aussi grâce aux membres qui contribuent financièrement et aussi en temps de bénévolat. Merci à tous.

Les états financiers 2020 et les notes afférentes seront présentés par Jacques Proulx au point 6 de l'ordre du jour.

Monsieur Paradis indique en terminant que, pour l'année exceptionnelle qu'on a connue en 2020, la majorité des revenus provient de la contribution des membres par l'achat de leur carte de membre. Les revenus de la vente d'essence équivalent aux dépenses encourues pour l'achat d'essence, pour le gardiennage et pour les autres frais relatifs au poste d'essence.

RAPPORT DES IMMOBILISATIONS (préparé par Patrice Mathieu)

Liste des travaux réalisés à date

- Entretien général des lieux (quais, terrasse, tennis, bâtiment, etc.); le jardin de démonstration a bénéficié d'une mise à niveau à l'été 2020 grâce à Geneviève Trépanier et plusieurs bénévoles ;
- Ajout d'un revêtement de plancher en aluminium sur toute la terrasse du Club (été 2020);
- Projet *Place aux Jeunes phase 1* – réalisation des infrastructures à l'hiver 2021, soit l'agrandissement de la bibliothèque par l'utilisation de l'ancien bureau de l'APLSI, la transformation de la partie non-aménagée du sous-sol en salle de repos avec mini-cuisine et l'ajout d'un nouveau local pour les archives de l'APLSI.

Travaux à venir d'ici la fin de l'année

- Parachèvement du projet de la phase 1 par l'acquisition de mobilier et de jeux intérieurs;
- Achat et pose de plusieurs caméras de surveillance à l'intérieur.

Travaux prévus à moyen terme

- Réalisation des travaux du projet *Place aux Jeunes phase 2* à l'automne 2021 et à l'hiver et au printemps 2022.

Le projet Place aux Jeunes

Le projet *Place aux Jeunes* a été présenté à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond –Sainte-Catherine (ci-après Desjardins) à l'automne 2020 pour la réalisation de la phase 2 du projet afin d'obtenir une aide financière additionnelle. En janvier 2021, l'APLSI a obtenu une réponse négative étant donné que les travaux de la phase 1 n'avaient pas pu être commencés dû à la pandémie. Une nouvelle demande d'aide financière sera transmise à Desjardins cet automne considérant que les travaux sont maintenant réalisés. Nous sommes très optimistes cette fois de recevoir une nouvelle contribution financière de Desjardins pour cette 2^e phase des travaux.

Voici, en rappel, la description des étapes du projet :

1. *Aménager le rez-de-jardin (sous-sol du club) et le doter des équipements de jeux intérieurs suivants:*

Ping-pong, baby-foot, mississippi, mur d'escalade pour les petits, tables de bricolage, jeux de société, jeux vidéo, écran pour la projection de films. Un salon de repos pour les adultes avec espace café est également prévu. L'agrandissement de la bibliothèque et la relocalisation du bureau administratif de l'APLSI font aussi partie du projet. Les infrastructures de base sont complétées et des achats de jeux et de mobilier sont en cours actuellement.

Le dessous de la terrasse sera aménagé avec des moustiquaires. Ce nouvel espace permettra d'agrandir l'espace intérieur durant la période estivale. On y déplacera certains équipements intérieurs, tels que la table ping-pong et le jeu de poche. Cet espace sera aussi utilisé en hiver pour chausser les patins. Un jeu de shuffleboard sera tracé sur la dalle de béton à construire et un rangement sera aménagé à l'extrémité sous la galerie pour entreposer des équipements

2. Aménager sur le terrain des jeux extérieurs:

En plus de nos deux terrains de tennis existants, un panier de basketball sur base de béton, un jeu de volleyball sur sable et un jeu de pétanque seront ajoutés. Actuellement, nous savons que la Ville prépare un projet de parc pour enfants sur l'ancien terrain de la chapelle. Notre projet sera donc arrimé avec celui de la Ville pour compléter ces infrastructures de jeux.

3. Surveillance des lieux :

Afin de permettre une surveillance de nos installations, l'APLSI prévoit l'installation de plusieurs caméras de surveillance à l'intérieur et à l'extérieur du Club.

Encore une fois, nous remercions nos bénévoles habituels. Si vous avez des aptitudes au bricolage, nous recherchons toujours des membres qui ont envie de contribuer à l'amélioration de leur Club.

RAPPORT DU RECRUTEMENT (préparé par Céline Doré)

Le bilan du recrutement au 15 juillet 2021 est de 430 membres soit un chiffre légèrement supérieur à celui de l'an dernier (417). Un montant de 64 500 \$ moins les taxes constitue les revenus de cotisation de l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles. Ces revenus servent à gérer les dépenses concernant l'entretien et le chauffage de la bâtisse ainsi que celles des activités de tous les comités qui ne s'autofinancent pas nécessairement.

Des 430 membres, 222 ont payé par la poste, 64 ont payé au Club et 144 ont payé par Interac. 341 membres sont des résidents permanents ou saisonniers, 37 sont de nouveaux membres, 33 sont propriétaires de condo, 6 sont propriétaires de terrain et 13 sont des locataires.

Fonds d'immobilisation

En 2021, les dons au fonds d'immobilisation totalisent 3 490 \$ moins les taxes. Les projets d'immobilisation vous ont été expliqués par le responsable de la gestion des installations. Merci aux généreux donateurs.

Fonds d'ensemencement

En 2021, les dons au fonds d'ensemencement totalisent 2 865 \$ moins les taxes. Il est important d'aviser nos pêcheurs que l'achat de truites va en fonction des disponibilités du fonds. Les détails de cette activité apparaissent plus loin dans le rapport.

Fonds des feux d'artifice

Les dons au fonds servant à financer l'activité des feux d'artifice lors de la parade des bateaux totalisent 2 380 \$ moins les taxes. Merci aux donateurs.

Les courriels

N'oubliez pas que pour recevoir les courriels de l'APLSI, lesquels vous informent des activités du Club, vous devez donner votre consentement sur votre fiche d'inscription. N'hésitez pas à cocher le oui pour continuer à les recevoir. Si vous désirez en tout temps être exclus, vous pouvez le faire en envoyant un courriel à recrutement@aplsi.com.

RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT (préparé par Pierre Gourdeau)

À titre de responsable du comité d'environnement, je tiens d'abord à remercier les membres du comité pour leur implication au cours de l'année 2020-2021: Claire Lessard, Georges-Émile Paradis, Marcel Paré, Luc Proulx et Marc Rondeau. Voici un résumé des actions réalisées en 2020-2021 :

Comité conjoint avec la Ville

Deux (2) rencontres de travail ont eu lieu. Les travaux ont été ralentis par la pandémie.

Prévention du myriophylle à épi

Le projet de partenariat accepté par la Ville, la CAPSA et l'APLSI au printemps 2019 s'est poursuivi en 2020-2021. La mise en oeuvre du plan d'action, malgré un ralentissement en raison de la pandémie de la Covid-19, s'est poursuivie. Des actions de concertation/mobilisation et de sensibilisation, la mise en place de bonnes pratiques de prévention et détection ont été réalisées en 2020. En août, la brigade de détection composée de bénévoles a poursuivi ses activités. Le 24 mars 2021, la proposition de l'APLSI pour la gestion des accès au lac pour prévenir l'introduction du myriophylle à épi a été déposée au comité conjoint. Un suivi est attendu à l'automne 2021 pour une mise en place en 2022, nous l'espérons.

Projet de lotissement de la baie Vachon

Le dossier est toujours en cours. Le premier terrain est en vente. Concernant le quai, la Ville a présenté aux représentants de l'APLSI sa proposition. Après quelques modifications, le projet de quai a été accepté avec 8 emplacements. Quant à la zone humide de la baie Vachon, la Ville a donné à la CAPSA en avril 2021 le mandat d'évaluer la zone humide afin d'enclencher la demande au Ministère de l'environnement pour déclarer cette zone « réserve naturelle ». Le processus suit son cours.

Projet des anguilles

À la demande de la Ville, l'APLSI a soutenu celle-ci pour organiser une rencontre d'information aux résidents du lac en mai 2021. L'objectif de la rencontre concernait le projet de la Nation Huronne Wendat de faciliter la venue des anguilles d'Amérique au lac Sept-Îles en installant une échelle de montaison au niveau du barrage du lac. Un sondage pour connaître l'acceptabilité sociale doit être tenu par la Ville à l'été 2021.

Mise aux normes des installations septiques au lac Sept-Îles

La Ville poursuit son suivi concernant les installations déficientes (cotes C et B-). Un suivi sera fait avec le comité conjoint à l'automne.

Vidange des fosses septiques sur les îles

Le dossier est toujours d'actualité. Aucun entrepreneur ne s'est montré intéressé à soumissionner pour faire la vidange d'été des fosses septiques sur les îles. Une nouvelle rencontre avec la Ville et les représentants des propriétaires des îles doit avoir lieu à l'été 2021 avec un représentant de l'APLSI. Le comité de l'environnement suit le dossier.

Patrouille nautique sur le lac Sept-Îles et le lac Sergent

La Ville de St-Raymond a conclu une entente pour un projet pilote d'un an avec la Ville de Lac-Sergent pour instaurer une brigade nautique municipale sur les deux lacs. La brigade a débuté ses activités en juin 2021 et va

poursuivre ses activités tout l'été 2021. L'APLSI collabore dans ce projet en donnant l'accès au lac via sa descente à bateaux.

Comité de l'environnement de l'APLSI

La planification stratégique a été déposée au Bureau de direction de l'APLSI par le comité de l'environnement en 2020. Celle-ci a été adoptée au printemps 2021. La mission de contribuer à la préservation de la qualité du milieu naturel du bassin versant du lac Sept-Îles dans une perspective de développement durable est reconduite. La planification compte neuf (9) objectifs. Ces objectifs sont présentés dans le document qui sera déposé au point 9 de la présente assemblée générale annuelle.

Projet d'étude des diatomées

Dans le cadre du *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE)* du ministère de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques du Québec, le projet d'étude des diatomées pour un bilan de santé du lac a débuté par la prise d'une carotte de sédiment dans la fosse du lac à l'automne 2020. Réalisée en collaboration avec la firme CIMA+, l'étude permettra de statuer sur une nouvelle Diagnose du lac --la dernière remontant à 2008 -- et de relancer un nouveau plan d'action pour protéger notre lac. Le rapport préliminaire a été présenté au bureau de direction le 16 juin 2021 et le plan d'action est prévu pour octobre 2021. Nous venons de recevoir les résultats préliminaires de cette étude. Bonne nouvelle, les efforts faits depuis plusieurs années ont permis des progrès mais mauvaise nouvelle, le phosphore est toujours présent dans les eaux du lac.

Augmentation croissante des embarcations motorisées sur le lac

Le plan d'action pour la cohabitation des usagers au lac Sept-Îles a été élaboré en 2020. Il a été accepté par le Bureau de direction de l'APLSI le 8 septembre 2020. Depuis, la mise en oeuvre est en cours : le code de sécurité et de courtoisie a été élaboré et diffusé auprès des membres. La carte nautique a aussi été distribuée avec l'aide d'un dépliant incluant les mesures de sensibilisation aux bonnes pratiques de sécurité et du « vivre ensemble ». Des capsules vidéo sont en préparation. La brigade nautique de la Sûreté du Québec a été rencontrée.

Organisation de l'Aquafête au lac Sept-Îles en 2020 et 2021

En raison de la Covid-19, pour la deuxième année consécutive, l'Aquafête ne pourra pas avoir lieu en 2021. L'activité est reportée en 2022.

Suivi de l'état du lac

Les mesures de la transparence de l'eau, de la température et du taux d'oxygène sont reprises en 2021.

Autres activités poursuivies

Messages de sensibilisation : ces messages mensuels apparaissent sur la pancarte en face du Manoir et sont également diffusés sur le site web sous le message du président et sur la page environnement et, enfin, installation (mai) et désinstallation (septembre) des bouées d'information « Pas de vagues » (25) dans les zones sensibles du lac.

En terminant, j'invite tous les membres intéressés par le volet environnement à se joindre au comité s'ils le désirent. L'environnement demeure un enjeu majeur pour notre lac et la valeur de nos propriétés. Les idées de tous sont les bienvenues.

COMITÉ DES ACTIVITÉ ET SERVICES (préparé par Claire Lessard)

Évidemment, à cause des mesures sanitaires dues à la pandémie, la majorité des activités prévues n'ont pas eu lieu. Il en est ainsi des 5 à 7, de la soirée des dames, de l'Aquafête, du souper des bénévoles, du Lac Sept-Îles en fête, des

randonnées en motoneige ou en raquette et des activités physiques avec Nadine Gauthier. Toujours à cause de la pandémie, la location du Club a été suspendue de même que le club de tricot.

Toutefois, la parade de bateaux a été maintenue 25 juillet 2020. Elle fut agrémentée d'un spectacle de Stéphanie Bédard: nouveauté pour l'APLSI, ce spectacle sur l'eau au cours duquel Stéphanie Bédard a interprété les succès pour lesquels les membres avaient votés et plusieurs autres. La météo était à son mieux et les participants tellement heureux d'avoir accès à cette activité en temps de confinement. Un succès sur toute la ligne. Merci aux bénévoles qui ont participé aux installations. Un défi flottant.

À l'hiver, la patinoire offrait un environnement sécuritaire pour les utilisateurs. Bien que son entretien ne relève pas de l'APLSI, il est difficile de passer sous silence le fait que ce fut le seul lieu d'activités cet hiver. Ce fut même une année record en termes de fréquentation et de durée. En effet, jamais depuis ses débuts, il n'avait été possible de conserver la glace jusqu'à la mi-mars. Le patin, le fat bike, le jogging et la marche ont complété l'offre de service rendue possible grâce à, principalement Éric Lessard, Mario Moisan, Denis Cayer, Bernard Perron et Patrice Mathieu. Un immense merci à vous. Merci également à la Ville de Saint-Raymond pour le déneigement et la toilette extérieure. Des pistes de ski de fond, une gracieuseté de Guillaume Plamondon, ont également fait leur apparition sur le lac et ont été très populaires.

En conclusion, nous espérons que la prochaine année permettra aux bénévoles du Comité des activités de remettre en place une programmation qui saura faire plaisir aux membres tout en rétablissant les liens qui unissent les membres de notre communauté.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS (préparé par Georges-Émile Paradis)

Les moyens utilisés par le comité sont:

- La publication de *L'Alouette* (en 2020, le Mini-Alouette n'a pas été publié);
- L'envoi de courriels aux membres;
- Le site Web, Facebook et l'intranet;
- La section « Membre » du site.
- Les médias locaux par des textes, publications ou conférences de presse concernant l'APLSI et ses activités.

Le comité est heureux de l'ajout du volet Facebook en 2020 qui donne une dimension intéressante à ses moyens de communication.

Geneviève Trépanier rédige les communiqués, envoie chaque semaine les messages et met à jour l'information sur notre site web. Maurice Marcotte est responsable de *L'Alouette*. Karine Goulet, aidée de Maude Lajeunesse, s'occupe de la page Facebook de l'Association et Georges-E. Paradis s'occupe des modifications multiples nécessaires aux outils du site de l'Association et de l'intranet.

Le système informatique comprend trois volets, soit une section accessible à tous, la section «Membre» accessible aux membres seulement et l'intranet accessible exclusivement aux directeurs. Même si la section « Membre » existe depuis plusieurs années, son utilisation s'est décuplée de façon remarquable depuis le printemps 2020. Les membres peuvent l'utiliser pour payer leur cotisation, y corriger les informations qui les concernent, effectuer des réservations pour le terrain de tennis et pour les autres activités offertes.

La section « Membre » permet aussi d'obtenir le code du cadenas de la rampe de mise à l'eau pour mettre à l'eau ou sortir leur embarcation. Il est fortement suggéré de vérifier que tout votre dossier est en règle avec l'APLSI avant de demander un code. Entrez dans la section « Membre » et regardez si vous pourriez obtenir un code pour tous

vos bateaux. Si, pour un bateau, on vous indique qu'il manque d'information, passez donc voir le gardien avec votre bateau ou, si vous avez encore des problèmes, communiquez avec le responsable à info@aplsi.com.

Au cours de l'année, plusieurs courriels ont été envoyés aux membres pour les informer de la situation changeante avec les activités ainsi que des points d'intérêt pour la communauté. La majorité des membres ont donné leur autorisation pour recevoir les courriels de l'APLSI. Nous demandons aux membres de s'assurer que les adresses club@aplsi.com et recrutement@aplsi.com sont dans leur carnet d'adresses et de ne pas les bloquer dans leur courrier indésirable. Vous pouvez toujours vous retirer de la liste d'envoi en avisant à recrutement@aplsi.com. Nous vous demandons aussi de nous informer si vous changez votre adresse de courriel.

En conclusion, merci à tous les bénévoles qui contribuent aux communications et un grand merci aux membres qui nous montrent leur appui en se servant des outils de communication que l'APLSI met à leur disposition. Merci également à nos commanditaires qui financent en majeure partie nos activités de communication: les annonceurs dans *L'Alouette*, Déry Télécom, la Caisse Desjardins Saint-Raymond-Sainte-Catherine et Jean-Jacques Verreault et Associés.

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE (préparé par Claudette Genois)

Le confinement dû à la pandémie COVID-19 a obligé le comité à interrompre ses activités habituelles au cours de la dernière année. Les bénévoles ont cependant profité de cette interruption de service pour procéder à un agrandissement et à un réaménagement de la bibliothèque. En plus des heures de bénévolat consacrées aux travaux d'agrandissement par l'équipe de Patrice Mathieu, plus de 180 heures ont été nécessaires au réaménagement par les membres du comité de la bibliothèque, leurs conjoints et quelques amis du groupe. Davantage de choix, livres de référence à consulter sur place, coin lecture, espace familial, etc. Tout pour assurer le meilleur service possible aux abonnés. Nous sommes toujours très motivées à promouvoir la lecture, notre mission. Pour cette raison en 2021, l'abonnement familial sera gratuit pour une relance postpandémie et graduellement les activités reprendront.

La bibliothèque

Ouverte le samedi matin, de 10 h à 12 h (midi) depuis le 26 juin dernier et ce, jusqu'au 4 septembre. Nous reprendrons l'ouverture de la bibliothèque un mardi par mois à l'automne prochain.

La Foire du livre usagé

La Foire du livre usagé prévue en juin ayant été reportée, ce sera les 4 et 5 septembre prochains que nous tiendrons la foire annuelle. Nous soulignerons sa 20^e édition. Notre partenariat avec le SOS Accueil de Saint-Raymond et les dons de particuliers assurent un succès grandissant d'année en année et spécialement en ce 20^e anniversaire!

Le Club de lecture

À la grande déception des participantes, aucune rencontre du Club de lecture n'a eu lieu à cause de la pandémie. Avec ses quinze membres inscrits, la reprise de l'activité est vivement espérée pour l'automne.

Autofinancement

Malgré la fermeture du service, la situation financière est bonne. Le contenu de la petite caisse s'élève à 1 016,12 \$. La générosité de donateurs par des dons de livres ou en argent nous permet de poursuivre l'achat de livres récemment parus. Merci et continuez à être généreux! Comme prévu à la *Planification stratégique 2021-2026*, le comité a également procédé à l'inventaire de la bibliothèque et l'estime à une valeur de près de 80 000 \$.

Soyez les bienvenus à VOTRE bibliothèque!

COMITÉ ENSEMENCEMENT (préparé par Marcel Paré)

L'année 2021, c'est le 30e anniversaire de la création du Fonds de l'ensemencement. Pour souligner l'évènement un concours a été lancé le 1^{er} juin dernier. Des prix seront offerts aux pêcheurs qui auront pris les plus grosses truites à la fin de la saison de pêche.

Le 29 mai, grâce au Fonds, 770 truites ont été mises à l'eau. À ces truites s'ajoutent 10 grosses truites marquées d'un «TAG», achetées par l'APLSI afin de bonifier l'ensemencement pour cet anniversaire. Le défi de les sortir de notre grand lac est maintenant à relever.

Les frais reliés à l'ensemencement sont payés annuellement à même le fonds dédié qui doit s'autofinancer. Il ne faut pas l'oublier! C'est une contribution volontaire et nous remercions les donateurs. Toutefois, il faut rester vigilant et généreux! Car tout en notant une augmentation du nombre de pêcheurs, nous constatons que le montant des dons reste le même. Si on veut que l'activité de pêche sportive reste intéressante, en termes de nombre et de grosseur de poissons ensemencés, il faut continuer de contribuer généreusement au fonds.

À titre de responsable, je dois également veiller à ce que les conditions émises par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soient respectées afin de conserver le permis d'ensemencer de la truite arc-en-ciel. Nous sommes ouverts à toutes vos suggestions et recueillons vos dons afin de poursuivre l'ensemencement pour votre plus grand plaisir!

Conclusion du rapport du bureau de direction

En conclusion, le bureau de direction de l'APLSI remercie grandement les personnes qui se sont impliquées comme bénévoles au cours de l'année 2019-2020 et encourage les membres à se joindre à cette belle équipe avec laquelle il est si agréable de travailler.

6- RAPPORT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET NOMINATION DU PRÉPARATEUR DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE EN COURS

Jacques Proulx précise qu'il a préparé les états financiers avec l'aide bénévole Marie-Claude Boucher, comptable, selon les règles prescrites, ce qui satisfait aux exigences de la Loi, sans qu'il ne soit nécessaire d'avoir recours à un comité de surveillance. Il ajoute que comme il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2020, les états financiers 2019 peuvent être consultés sur le site Internet de l'APLSI.

Jacques Proulx expose alors les grandes lignes des états financiers se terminant au 31 décembre 2020 :

- Le bilan du fonds d'administration générale de l'année 2020 montre des revenus de 146 436 \$ et des charges de 119 167 \$ pour un excédent des revenus sur les dépenses de 27 269 \$.
- Le fonds d'ensemencement pour sa part montre des revenus de 2 860 \$ et des charges de 2 000 \$ pour un excédent de 860 \$.
- Le fonds d'Immobilisations montre des revenus de 2 372\$ et des charges équivalentes.
- Le nouveau fonds des feux d'artifice montre des revenus de 2 892 \$ et des charges de 2 500 \$ pour un excédent de 392 \$.

Les principaux postes budgétaires sont :

- Produits pétroliers : revenus (63 232 \$), dépenses (50 184 \$) pour un profit net de 13 048 \$;
- Activités sociales : revenus (2 643 \$), dépenses (4 997 \$) pour une charge nette de 2 354 \$;
- Cotisations des membres : revenus de 52 412 \$;
- Dépenses de gardiennage du Club: 15 411 \$.

Les actifs nets de l'Association, comprenant les immobilisations, passent de 719 265 \$ qu'ils étaient en 2019 à 742 363 \$ en 2020.

Sur proposition de Marius Saint-Pierre, appuyé par Patrice Mathieu, l'Assemblée adopte les États financiers 2020 de l'APLSI et désigne Jacques Proulx à titre de préparateur des états financiers pour l'année en cours. **Résolu à l'unanimité.**

7- RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE; NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR L'ANNÉE EN COURS

Madame Marie-Claude Bélanger a procédé à l'examen des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020. Elle y a constaté que tout était conforme à la bonne administration des différents comités. Elle conclut qu'à son avis l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles possède une saine gestion financière.

Elle se montre volontaire pour continuer à jouer le même rôle pour la prochaine année. Le président sollicite alors les bénévoles qui voudraient se joindre à Marie-Claude Bélanger.

8- QUITTANCE DES DIRECTEURS POUR LES GESTES POSÉS

Antoine Lacoursière, appuyée par Reine Cayer, propose que quittance soit votée quant aux gestes posés par les directeurs pour l'année 2020 et 2021. **Résolu à l'unanimité.**

9- APPROBATION DE MODIFICATIONS ET D'AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS ET DÉPÔT D'AUTRES DOCUMENTS DE L'APLSI

9.1 Approbation des modifications et d'amendements aux règlements

En introduction à cet item à l'ordre du jour, le président suggère que les modifications aux règlements soient adoptées en bloc après l'exposé des changements proposés et la discussion de chacun d'entre eux. Cette procédure est acceptée par l'assemblée.

a. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article 14, Tenue de l'AGA

Explications : la pandémie que nous venons de connaître a d'abord forcé l'annulation de l'assemblée annuelle 2020 et la proposition de modalités différentes en cas de situation semblable. Ainsi, il est proposé d'ajouter à cet article les phrases suivantes : « *La tenue de l'AGA peut être reportée en cas de situation exceptionnelle. L'AGA peut également se tenir en mode de visioconférence* ».

Aucune discussion sur cet amendement.

Article 7, Précisions sur les membres actifs

Explications : Le développement domiciliaire récent a amené le Bureau de direction à apporter des précisions au sujet de la notion de membres, car de plus en plus de résidences sont construites en dehors de la zone riveraine du lac. La proposition est basée sur le règlement de zonage de la Ville de Saint-Raymond en précisant que le territoire couvert se limite aux propriétaires de terrain de chaque côté de la route de ceinture du lac Sept-Îles et de la route de ceinture du lac des Aulnaies. De plus, la proposition confie à la discrétion du Bureau de direction le soin de reconnaître un membre qui est en dehors de cette zone, ce qui était le cas historiquement pour un petit nombre de demandes depuis plusieurs années, en particulier pour des bénévoles très actifs.

Le paragraphe qui ajoute ces précisions est donc le suivant : *Le territoire immédiat du lac Sept-Îles fait référence aux zones RR-3, RR-4, REC-6, REC-7, REC-8, REC-9 et C-1 du règlement de zonage de la Ville de Saint-Raymond. De plus, le bureau de direction a le pouvoir discrétionnaire d'accepter comme membres, sur la base d'une décision renouvelable annuellement, les propriétaires de résidences situées dans le rang Notre-Dame, le rang Gosford et le chemin du lac Sept-Îles sud et ce, dans leur partie la plus rapprochée du lac Sept-Îles. »*

Commentaires et discussion sur cet amendement :

- Plusieurs membres s'interrogent sur la nécessité d'étendre la notion de membres à des propriétaires dont la résidence n'est pas située de chaque côté de la route de ceinture. Déjà, on note que de plus en plus de résidences sont construites du côté non riverain de la route et que cela va augmenter entre autres le nombre de bateaux sur le lac puisqu'ils auront accès à la descente à bateaux. Cela est encore plus vrai si on étend la notion de membres à ceux qui ne résident pas le long de la route de ceinture.
- Faisant suite à ces commentaires, le président convient que la proposition devra être retravaillée par le prochain Bureau de direction pour être présentée pour approbation à la prochaine Assemblée générale.

b. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE LA DESCENTE À BATEAUX

Explications : deux ajouts sont proposés à ce règlement afin de préciser les responsabilités des utilisateurs dans la prévention des plantes envahissantes, en particulier le myriophylle à épi. Ces deux ajouts sont les suivants :

- Au préambule du règlement, la phrase suivante est ajoutée : *et que seules les embarcations non contaminées par des espèces exotiques envahissantes, dont le myriophylle à épi, puissent y être admises.*
- À l'article 7, qui traite de la procédure à suivre en dehors des heures d'ouverture officielles du Club nautique est ajouté le paragraphe suivant : *Tout utilisateur a le devoir de collaborer aux efforts visant à prévenir l'introduction des espèces envahissantes dont le myriophylle à épi en inspectant et en nettoyant son embarcation et sa remorque avant la mise à l'eau tel que recommandé dans le « Guide de prévention du myriophylle à épi. »* À l'article 13 qui traite des embarcations non motorisées, la phrase suivante est ajoutée : *La personne devra s'assurer également que son embarcation est exempte d'espèces envahissantes dont le myriophylle à épi et respecter les mesures de prévention du « Guide de prévention du myriophylle à épi ».*

Commentaires et discussion sur cet amendement :

- Quelques membres s’interrogent sur ce qu’est devenu le projet d’installer sur le terrain du Club nautique une station de lavage pour les bateaux et leur remorque comme il avait été discuté lors de la dernière Assemblée générale.
- Le directeur responsable du Comité environnement indique que des renseignements pris en cours d’année laissent penser qu’il en coûterait environ 50 000 \$ pour doter le Club nautique d’une telle installation. Par contre, les discussions à ce sujet ont été poursuivies au sein du Comité conjoint avec la Ville. La Ville a aussi reçu des propositions de la Table de concertation régionale pour la prévention du myriophylle à épi. Celle-ci propose qu’une vignette soit émise par la Ville avant de permettre la mise à l’eau de toute embarcation. Cette vignette garantirait que cette embarcation a été soumise au processus de lavage selon les normes. Le directeur précise aussi que le Comité environnement continue ses travaux sur ce sujet notamment pour les embarcations non motorisées et pour les hydravions.

c. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU SERVICE D’ESSENCE

Explications : Auparavant, le code d’éthique était intégré au règlement du service d’essence. Comme le code d’éthique concerne tous les utilisateurs de notre plan d’eau, le Bureau de direction a décidé d’en faire un document séparé. Ainsi l’article 1 du règlement du service d’essence se lit maintenant comme suit : *Le service d’essence est réservé aux utilisateurs qui s’engagent à respecter le présent règlement.*

Aucune discussion sur cet amendement.

Approbation des modifications et d’amendements aux règlements

Sur proposition de Marius Saint-Pierre, secondé par Marcel Paré, l’Assemblée générale accepte les modifications proposées à l’article 14 des Règlements généraux, au Règlement sur la descente à bateaux et au Règlement sur le service d’essence. Elle sursoit à l’approbation de la modification proposée à l’article 7 des Règlements généraux jusqu’à l’étude d’une nouvelle proposition lors d’une prochaine Assemblée générale.
Résolu à l’unanimité

9.2- Dépôt de documents de l’APLSI

Le président dépose deux documents préparés par le Bureau de direction au cours de la dernière année. Il précise que ces documents peuvent aussi être consultés sur le site Internet de l’APLSI.

a. Code d’éthique

Le Code d’éthique pour la protection du lac Sept-Îles a été mis à jour et amélioré. Il traite en particulier de sécurité et de courtoisie pour les utilisateurs du plan d’eau.

b. Planification stratégique 2021-2026

Ce document, qui doit être mis à jour à tous les cinq ans, présente la mission, les valeurs les objectifs, les stratégies et les moyens mis en place par l’APLSI pour remplir sa mission.

10- QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Présence d'un groupe de bernaches au lac Sept-Îles

- Une participante à l'Assemblée se demande quoi faire pour éviter que le groupe de bernaches ne vienne « enrichir » les terrains riverains.
- Un participant indique qu'il n'y a pas de solution miracle mais dès que les petits seront en mesure de voler, le groupe de bernaches s'envoleront pour d'autres cieus, ce qui devrait se faire assez rapidement.

Le projet de favoriser la montée d'anguilles au lac Sept-Îles

- Un participant demande où en est rendu le projet de faciliter le retour des anguilles dans les eaux du lac et si l'APLSI est d'accord avec ce projet.
- Le président de l'APLSI indique d'abord que l'Association n'a pas à prendre position sur ce projet. Il s'agit d'une demande adressée par la Nation huron wendat à la Ville de Saint-Raymond qui est propriétaire du barrage sur lequel la Nation huron wendat veut installer une échelle permettant aux anguilles de franchir le barrage. Toutefois, la Ville veut consulter par sondage la population concernée du lac Sept-Îles à ce sujet avant de prendre sa décision. La seule collaboration de l'APLSI est de fournir la liste des adresses Internet de ses membres afin que la Ville puisse réaliser le sondage qu'elle souhaite.

Attroupement dérangeant d'embarcations dans la baie du Camp de Portneuf

- Une participante se demande ce que peut faire l'APLSI pour éviter ce genre d'attroupement qui nuit à la quiétude des riverains, compromet la santé du lac, car il s'agit de hauts fonds, et menace la sécurité des usagers du Camp Portneuf.
- Un membre du Bureau de direction indique que le code d'éthique recommande d'éviter l'ancrage à moins de 100 mètres des rives face à une résidence et de ne pas déverser de déchets organiques dans le lac. Il recommande de plus d'ajuster l'intensité des systèmes de son de l'embarcation pour ne pas nuire à la quiétude des riverains. Mais l'adhésion à ce code d'éthique demeure volontaire et ne comporte aucune obligation légale.

11- NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Marcel Paré, secondé par Marius Saint-Pierre propose Gilles Hardy, à titre de président d'élection et André Martin à titre de secrétaire d'élection. **Résolu à l'unanimité**

12- ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Gilles Hardy indique que ce sont les postes pairs qui cette année sont en élection. Le résultat des élections est le suivant :

Siège	Candidat	Proposeur	Secondeur	Accepte	Refuse	Élu(e)
2	Mathieu Ko	Jacques Proulx	Georges Paradis	X		X
4	Marius Saint-Pierre	Marcel Goulet	André Julien	X		X
6	Guillaume Plamondon Guillaume Bouquet	Amélie Verreault Claire Brochu	Marcel Paré Marius Saint-Pierre	X X	X	X
8	Élise Chapuy-Paulé	Georges Paradis	Patrice Mathieu	X		X
10	Claudette Genois	Henriette Cayer	Marcel Goulet	X		X
12	Marie-Claude Bélanger	Marius Saint-Pierre	Marcel Paré	X		X

13- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Jacques Proulx, secondé par Henriette Cayer, l'assemblée générale 2021 est déclarée close.

André Martin

Secrétaire de l'Assemblée générale 2021